

# Bienvenue au Conseil de développement du Grand Lyon

Livret d'accueil des membres





## **Présentation du Conseil de développement du Grand Lyon**

Qu'est-ce que le Conseil de développement? 3

Le Conseil de développement,  
un outil de la participation citoyenne du Grand Lyon 4

## **Le Conseil de développement en pratique**

Quels objectifs pour le Conseil de développement ? 7

Quelle est la composition du Conseil de développement ? 8

Quel est le fonctionnement du Conseil de développement ? 10

Quels sont les travaux du Conseil de développement ? 12

Comment se construit une contribution ? 14

## **Autour du Conseil de développement**

Les liens du Conseil de développement 17

La liste des membres titulaires du Conseil de développement 18

La liste des productions du Conseil de développement 24

## **Gérard Claisse,** Vice-président du Grand Lyon en charge de la participation citoyenne et du Conseil de développement



(photo : Jacques Léone)

Au terme d'un assez large renouvellement de ses membres, le Conseil de développement du Grand Lyon a été installé en Juillet 2010. Par son ouverture, son rôle d'aiguillon, sa capacité d'anticipation, sa liberté d'expression il apporte, depuis quelques années, une contribution efficace, parfois décalée, souvent stimulante aux grands débats sur l'avenir de l'agglomération.

La diversité de ses membres et les compétences de chacun sont sa principale richesse. Le croisement des regards, la confrontation des points de vue, la recherche de ce qui fait consensus comme de ce qui fait dissensus sont pour les élus du Grand Lyon un réel enrichissement pour penser les grands enjeux de demain. C'est grâce à l'engagement de chacun d'entre vous et à votre intelligence collective que le Conseil de développement confortera demain son rôle de laboratoire d'idées au sein de notre agglomération.

## **Jean Frébault,** Président du Conseil de développement



(photo : Pierre Grasset, 1er juillet)

Bienvenue à tous les membres du Conseil de développement renouvelé !

Cette année, avec trois nouvelles contributions sur des sujets aussi variés que le vivre ensemble, la place de l'agriculture et des espaces naturels dans l'agglomération ou le développement durable, le Conseil de développement a continué à jouer un rôle important dans l'élaboration des

politiques publiques sur une grande diversité de sujets.

La reconnaissance de la qualité de ses travaux par les élus mais aussi par les partenaires du territoire a permis de consolider la légitimité du Conseil de développement. C'est également à travers son éthique des débats, son souci d'investir des angles morts des politiques publiques en s'ouvrant à des sujets de société dépassant les compétences propres du Grand Lyon, que le Conseil de développement est devenu un acteur indispensable au fonctionnement démocratique et au développement du débat public de notre agglomération.



**Présentation du  
Conseil de  
Développement  
du Grand Lyon**

# Qu'est ce que le Conseil de Développement ?

## Définition

Le Conseil de développement est une **instance participative** prévue par la loi d'Orientation et d'Aménagement pour le Développement Durable du Territoire (LOADDT, dite loi Voynet) du 25 juin 1999, dans le but d'initier un **dialogue entre les élus et la société civile**. Il est consulté pour avis sur le projet d'agglomération et éventuellement sur toute question relative à l'avenir du territoire.

Les travaux d'un Conseil de développement permettent d'enrichir les politiques publiques et d'éclairer les réflexions des élus de leur regard citoyen.

## Historique

- L'installation du Conseil de développement du Grand Lyon s'est inscrite dans la **continuité de la démarche « Millénaire 3 »**, lancée en 1999. Centre de ressources, elle visait une réflexion prospective et stratégique qui associait très largement les acteurs du territoire pour construire une vision commune du futur de l'agglomération.
- En 2001, **le Grand Lyon s'est doté de cet outil de dialogue et de consultation à l'échelle de l'agglomération lyonnaise**. Il est composé de membres de la société civile organisée et de citoyens volontaires, tous bénévoles.
- Le Conseil de développement du Grand Lyon a été **refondé en 2006**, date à laquelle le **Président du Conseil de développement, Jean Frébault**, est entré en fonction. Il a ainsi succédé à Jacques Moulinier et à Alain Godard. La refondation a permis une réorganisation : dans sa composition, plus à l'image de la diversité de la société civile, et dans son mode de fonctionnement. Elle a également été l'occasion de reformuler les attentes du Grand Lyon en clarifiant ses missions.
- Plus de 100 nouveaux membres titulaires ont rejoint le Conseil de développement durant l'année 2010 dans le cadre de son renouvellement.

### Pour en savoir plus

Millénaire 3 sur le net : <http://www.millenaire3.com/>



# Le Conseil de développement, un outil de participation citoyenne à l'échelle du Grand Lyon

## Le Grand Lyon : une institution et un territoire

Le Grand Lyon est à la fois un territoire et une institution ayant pour but de développer une solidarité entre les communes qui la composent et de dispenser des services à tous les habitants de ce territoire.

Le Grand Lyon est administré par un Conseil de communauté dont les membres, les élus communautaires, sont désignés pour 6 ans par les conseillers municipaux des communes membres. Chaque commune compte au moins un représentant.

Les décisions concernant l'avenir et la gestion de l'agglomération, dans le cadre de ses compétences, sont prises par le Conseil de communauté par délibération à la majorité.

## Le Grand Lyon et ses compétences

La communauté urbaine de Lyon exerce un grand nombre de compétences prévues par la loi et déléguées par les communes :

- **les services au quotidien** : voirie, distribution d'eau potable et assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, déplacements, propreté, etc.
- **l'urbanisme et l'aménagement** : élaboration de documents d'urbanisme, habitat, logement social, espaces publics, grands équipements d'agglomération, etc.
- **l'économie, le foncier et l'immobilier** : schéma de développement économique du territoire, implantation des entreprises, etc.

Le Grand Lyon met en œuvre la stratégie d'agglomération, mettant ainsi en cohérence l'ensemble de ces compétences afin de penser l'avenir de l'agglomération (stratégie de développement durable, etc.)

### Chiffres clés

**57** : Nombre de communes regroupées au sein du Grand Lyon  
(+ Lissieu en janvier 2010)

**515** : Nombre de km<sup>2</sup> sur lequel s'étend le territoire du Grand Lyon

**1.3 Million** : Nombre d'habitants vivant sur le territoire du Grand Lyon

**155** : Nombre d'élus communautaires (dont 40 Vice-présidents)

**4600** : Nombre d'agents travaillant au service du Grand Lyon

**1 595.2 Millions d'euros** : Budget 2009 du Grand Lyon

## La politique de participation citoyenne du Grand Lyon

Le Conseil de développement s'inscrit dans la politique générale de la participation citoyenne du Grand Lyon qui vise à enrichir la démocratie représentative en favorisant la participation du plus grand nombre à la vie de la Cité et en développant le débat public.

La **Charte de la participation, élaborée en 2003** fixe les objectifs, les engagements et les modalités de suivi de la mise en œuvre de la participation citoyenne et des différentes instances de participation au sein de l'agglomération. Elle se réalise dans le cadre de :

- la **concertation sur les projets d'aménagements urbains**
- d'autres instances pérennes de participation citoyenne du Grand Lyon comme la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** (concertation sur les services urbains) et la **Commission Intercommunale d'Accessibilité** (questions de l'accessibilité et du handicap).



(photo : Pierre Grasset, 1er juillet)

### Repères

**Janvier 1969** : Création de la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY),  
Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

**1990** : Abandon de l'appellation « COURLY » pour « Grand Lyon »

**2001** : Création du Conseil de développement



# **Le Conseil de Développement**

## **En pratique**

# Quels objectifs pour le Conseil de développement ?

## Les missions

Le Grand Lyon a fixé **3 objectifs majeurs** à son Conseil de développement.

- Participer à l'élaboration de la stratégie d'agglomération et des futures politiques communautaires
- Être force de proposition
- Être développeur de débat public



(photo : Pierre Grasset, 1er juillet)

# Quelle est la composition du Conseil de développement ?

## Les membres

Le Conseil de développement est composé de **270 membres titulaires** environ, répartis en 6 collèges. Ils sont désignés par délibération du Conseil communautaire, après un large appel à candidature **pour une durée de 3 ans**. Ils peuvent s'investir dans les commissions et groupes de travail de leur choix. Ils s'engagent à participer activement à ses travaux afin de contribuer à la continuité et à l'efficacité des démarches de travail.

## La répartition des membres titulaires par collèges

### Acteurs économiques et organisations socioprofessionnelles et syndicales

Ce collège est composé de 45 membres, représentants de chambres consulaires, syndicats, entreprises, structures de l'économie sociale et solidaire, etc.

### Organismes publics et assimilés

Ce collège est composé de 43 membres, issus des domaines de l'enseignement supérieur, la recherche, la culture, l'urbanisme, le logement, l'énergie et l'environnement, la santé, etc.

### Vie associative

Ce collège est composé de 54 membres, représentants d'associations impliquées dans des secteurs tels que la culture, l'habitat, la solidarité et lutte contre l'exclusion, les déplacements, l'environnement et le développement durable, le sport, la consommation, la jeunesse, l'action citoyenne, etc.

### Représentation territoriale des habitants

Ce collège est composé de 45 membres issus des conseils de quartier, comités d'intérêts locaux et associations locales d'habitants de l'agglomération.

### Citoyens volontaires

Ce collège est composé de 55 membres, tirés au sort après un large appel à candidature sur le territoire de l'agglomération. Afin d'assurer une plus grande diversité, des critères de pondération de sexe et d'âge ont été utilisés.

### Personnalités qualifiées

Composé de 27 membres, ce collège regroupe des personnes dont l'expertise est reconnue dans leur domaine. Elles sont désignées sur proposition du Président du Conseil de développement.



## L'ouverture du Conseil de développement



(photo : Pierre Grasset, 1er juillet)

Les **membres associés** participent à un groupe de travail du Conseil de développement, afin de permettre l'enrichissement et la diversité des regards sur le sujet. Ils sont invités aux séances plénières concernées par ce groupe de travail. Ils sont également destinataires de l'ensemble des publications du Conseil de développement et invités aux séances d'information-débat ou forums d'ouverture.

Les « **Amis du Conseil de Développement** » sont toutes les personnes non membres qui sont intéressées par son activité mais ne peuvent ou ne souhaitent pas s'investir de manière durable. Ils reçoivent à ce titre toutes les informations relatives aux travaux et actualités de l'instance (contributions, actes, invitations aux séances d'information-débat, etc.)



(photo : Pierre Grasset, 1er juillet)

# Quel est le fonctionnement du Conseil de développement ?

## Le Président du Conseil de développement

Il est désigné par le Président de la Communauté urbaine et assure des fonctions d'animation, de veille stratégique pour permettre la cohérence globale des travaux du Conseil de développement. Il joue également un rôle de représentation du Conseil de développement à l'échelle nationale.

## Le bureau

Il est composé de deux représentants de chaque collège et des pilotes des commissions et groupes de travail. Le Bureau accompagne le Président du Conseil de développement afin de proposer, valider et arbitrer certains choix dans ses grandes orientations et dans l'organisation de ses travaux.

## Les séances plénières

Les séances plénières réunissent tous les membres titulaires ainsi que les membres associés concernés par la thématique traitée. Elles sont l'occasion de partager les avancées et conclusions des différentes commissions et groupes de travail, et de présenter, débattre et adopter les contributions qui en découlent.



Il est attendu des membres qu'ils participent aux travaux du Conseil de développement en s'impliquant bénévolement dans une commission ou un groupe de travail thématique. La réussite de ces espaces de travail dépend de la diversité des points de vue qui les composent. C'est pourquoi les membres sont encouragés à ne pas travailler uniquement sur des sujets concernant leur domaine de spécialité.

## Les commissions permanentes

Il existe deux commissions permanentes au sein du Conseil de développement : « **Aménagement et Déplacements** » et « **Solidarité et Cohésion Sociale** ». Ces commissions ont été créées pour être des lieux de capitalisation et de veille sur des thématiques récurrentes et essentielles liées à la construction de la réflexion du Conseil de développement. Elles permettent aussi de créer des liens et d'assurer une cohérence entre les différents groupes de travail.

## Les groupes de travail (GT)

Les groupes de travail ad' hoc sont des espaces permettant de traiter des sujets issus des saisines ou des auto-saisines, dans un souci de diversité des regards et de construction collective d'une réflexion.

## Les pilotes et Groupes de pilotage

Des pilotes sont désignés pour le suivi et la préparation des séances et des travaux des commissions et groupes de travail thématiques. Ils sont également pleinement impliqués dans les phases de rédaction et de présentation des contributions. Ils sont épaulés par d'autres membres ainsi que de l'équipe de la Mission participation citoyenne au sein des **Groupes de pilotage**.



## Les séances d'information/débat et forums d'ouverture

Les **séances d'information-débat** sont des séances d'échange et d'information thématiques sur des sujets qui traversent la société et suscitent le débat. Ces séances sont l'occasion d'interventions de professionnels et d'experts, qui permettent d'apporter un autre éclairage sur le sujet et de susciter du débat.

Le Conseil de développement organise également des **forums d'ouverture** afin d'associer les personnes peu représentées en général dans les instances de participation citoyenne.

# Quels sont les travaux du Conseil de développement ?

## Les contributions

Les avis du Conseil de développement, construits au sein des commissions et groupes de travail, puis adoptés collectivement en séance plénière, prennent la forme de **contributions écrites**. Elles permettent de faire aboutir la réflexion du Conseil de développement et ainsi de diffuser largement les messages et propositions qu'il souhaite porter.

Elles peuvent porter sur :

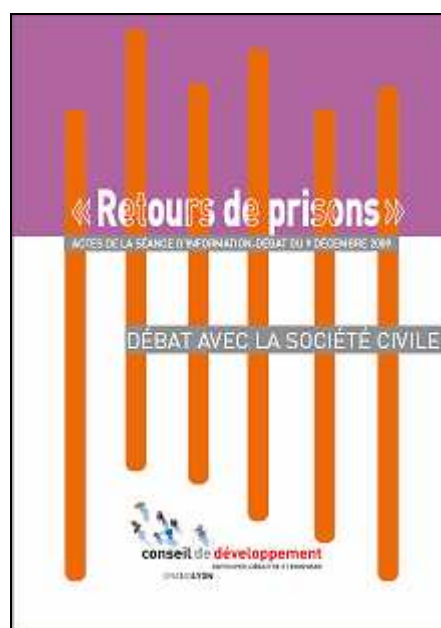
- **le développement durable et l'environnement,**
- **l'habitat,**
- **les déplacements,**
- **la cohésion sociale,**
- **etc.**



Les traces écrites, telles que les comptes-rendus des réunions, sont nécessaires au travail du Conseil de développement. Elles permettent de fixer les débats et de faire avancer collectivement la réflexion à partir d'une même base de travail, et de diffuser largement ses travaux (sous la forme d'actes ou de contributions).

## Les actes

Les actes sont des **documents écrits de restitution** de rencontres ou de débats thématiques organisés par le Conseil de Développement, dans le cadre de **Séances d'information-débat ou de forums d'ouverture**.



## Les visites de terrain

Des visites de terrain sont élaborées avec les membres afin d'enrichir les débats et réflexions en se confrontant aux différentes initiatives développées sur le territoire.



# Comment se construit une contribution ?

## ... en réponse à une demande politique

### → Saisine du Grand Lyon

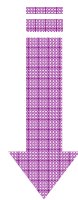
Les élus communautaires peuvent saisir le Conseil de développement pour avis, sur toute question relative aux politiques publiques et à la stratégie d'agglomération.

**OU**

## ...à sa propre initiative

### → Auto-saisine

Le Conseil de développement peut s'auto-saisir pour travailler sur toute question intéressant l'avenir de l'agglomération et les politiques publiques du Grand Lyon.



## Travail en Commissions, Groupes de travail et de pilotage, dans le respect d'une éthique du débat interne :

- écoute mutuelle
- liberté de parole et de proposition
- pluralité des approches (citoyenne, militante, professionnelle, etc.)



- Construction de la réflexion dans les GT et commissions
- Suivi et avancée de la réflexion grâce aux comptes-rendus
- Proposition d'un document écrit par le Groupe de pilotage
- **Rédaction d'un projet de contribution collective**

## Retour de la collectivité sur la prise en compte de la contribution



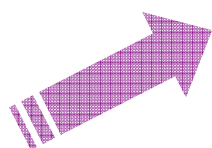
**Diffusion de la contribution :**  
- 155 élus communautaires  
- réseau du Conseil de développement



**Finalisation de la contribution** (prise en compte des amendements, mise en page, reprographie)



**Présentation, débat et adoption en Séance Plénière**  
Invitation des élus en charge des thématiques abordées par la contribution ou à l'initiative de la saisine.



(photo : Pierre Grasset, 1er juillet)



**Autour du  
Conseil de  
Développement**

# Les liens du Conseil de développement

## Avec son territoire

Le Conseil de développement est en lien avec les autres échelles de la participation citoyenne, **et notamment avec les Conseils de quartier** des communes du Grand Lyon par l'intermédiaire de ses représentants territoriaux.

Il est également en lien avec des **partenaires institutionnels du territoire** et les autres **Conseils de développement de la Région Urbaine Lyonnaise**.

### Les Conseils de développement de la RUL

Conseil de développement Grand Lyon

Conseil de développement Saint-Etienne

Conseil de développement Nord Isère

Conseil de développement Vienne



## À l'échelle nationale

Le Conseil de Développement du Grand Lyon est membre du réseau de la **Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)**.

Il participe également au renforcement de la collaboration entre les communautés urbaines et les Conseils de Développement grâce à sa coopération avec l'**Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)**.

### Les liens de nos partenaires

**ACUF** : <http://www.communautes-urbaines.com>

**CNCD** : <http://www.conseils-developpement.info/-Coordination-Nationale-des-Conseils-de-Developpement-.html>

**RUL** : [www.regionurbainedelyon.fr](http://www.regionurbainedelyon.fr)

**Agence d'urbanisme** : [www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

**Syndicat Mixte pour des Transports pour le Rhône et l'Agglomération lyonnaise** : [www.sytral.fr](http://www.sytral.fr)

# La liste des membres titulaires du Conseil de développement

## Acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales

**ADERLY** (Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise)

**ADPM** (Association pour le développement et la promotion des marchés)

**ARASFU** (Association Rhône-Alpes de la Société Française des Urbanistes)

**ASLI VCP** (Association Syndicale du Lotissement Industriel de Vénissieux-Corbas-Saint-Priest)

**CCI** (Chambre de Commerce et d'Industrie)

**CESI**

**CFE-CGC**

**CGPME** (Confédération générale des Petites et Moyennes entreprises)

**CGT**

**Caisse des dépôts et consignation**

**Chambre d'agriculture du Rhône**

**Chambre des métiers du Rhône**

**Conférence régionale des Présidents des**

**Commissions Médicales d'Établissement**

**CRESS Rhône-Alpes**

**Envie Rhône**

**Equi'Sol**

**ERDF**

**FAEZA** (Fédération des associations d'entreprises sur les zones d'activité)

**FPC** (Fédération des Promoteurs Constructeurs Région Lyonnaise)

**FNAIM** (Fédération Nationale des Agents Immobiliers) de Lyon

**FO**

**Fondation de France**

**Fondation Entreprise Réussite scolaire**

**Fondation MACIF**

**Fondation scientifique**

**Formasport**

**GRAC**

**GRDF**

**IMS Entreprendre pour la Cité**

**Jeune Chambre Économique**

**KEOLIS**

**La Nacre**

**Le Mur de Lyon**

**Lyon Urban Truck & Bus**

**MEDEF Lyon Rhône**

**RDI** (Rhône Développement Initiative)

**Réseau Action'elles**

**Réseau APPEL**

**SCOP Entreprise Rhône-Alpes**

**SNAL** (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs)

**SNCF**

**SOLEN** (Sud Ouest Lyonnais Entreprises)

**Solidaires Rhône**

**U2R2** (Union des Urbanistes de la Région Rhône-Alpes-Auvergne)

**UD-CFTC**

**UREI** (Union Régionale des Entreprises d'Insertion)

## Organismes publics et assimilés

**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie)

**ADOMA**

**Agence de l'eau**

**Agence Locale de l'Énergie**

**ALLIADE Habitat**

**ARRA HLM** (Association régionale des organismes HLM de la Région Rhône-Alpes)

**Ateliers FRAPPAZ - Centre métropolitain des arts urbains**

**Bibliothèque Municipale de Lyon**

**CAF** (Caisse d'Allocations familiales)

**CANCEROPOLE**

**CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

**CCSTI** (Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle)

**CERTU** (Centre d'Études sur les Réseaux de Transport et l'Urbanisme)

**CLRD** (Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits)

**Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud**

**Commission de médiation DALO**

**Conseil régional du culte musulman**

**Conseil Représentatif des Institutions Juives de France**

**Diocèse de Lyon**

**École de Management de Lyon**

**École Nationale Supérieure d'Architecture**

**École Normale Supérieure Lyon**

**École National des Travaux Publics de l'État**

**École Supérieure de Chimie Physique Électronique de Lyon**

**Église Réformée de Lyon**

**Formation continue et alternance Lyon 1**

**Hospices civils de Lyon**

**Infirmierie Protestante**

**INRETS** (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité)

**Institut Lumière**

**INTEFP** (Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

**IUL** (Institut d'Urbanisme de Lyon)

**Le RIZE**

**MRIE** (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)

**Organisation Mondiale de la Santé Lyon**

**OPAC du Grand Lyon**

**OPAC du Rhône**

**Pôle Universitaire de Proximité**

**PRES - Université de Lyon** (Pôle Régional Universitaire d'Enseignement Supérieur)

**Rectorat**

**SERL** (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon)

**Université Lyon I**

**Université Lyon II**

**Université Lyon III**

**Université Ouverte - Lyon I**

## Vie associative

**Association 4D** (Dossiers et Débats pour le Développement Durable)

**ADAI 69** (Association Départementale des Associations Intermédiaires et d'Insertion dans le Rhône)

**ADELE** (Association des lieux de diffusion de l'art contemporain)

**ADMS** (Association pour le développement des services médico-sociaux à domicile)

**AFEV** (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)

**AFIJ** (Association Française pour l'Insertion professionnelle des Jeunes)

**ALPIL** (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement)

**Antenne sociale**

**ARCAD** (Agir en Région pour Construire un Avenir sans Discrimination)

**ARTAG** (Association Régionale des Tsiganes et Amis Gadjé)

**ASET 69** (Association pour l'aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes)

**ATD Quart Monde**

**Ateliers de la gouvernanceAVDL** (Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement)

**AWAL Grand Lyon**

**CADR - Silyon** (Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes)

**CARPA** (Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité)

**CCO** (Centre Culturel Œcuménique)

**CEDRUL** (Coordination associative pour l'Environnement et les Déplacements Durables dans la Région Urbaine de Lyon)

**CIDFF** (Centre départemental d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

**CLCV** (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

**Comité des MJC de la Ville de Lyon**

**Compagnie des Zonzons**

**DARLY** (Collectif d'associations pour se Déplacer Autrement sur la Région Lyonnaise)

**Droits du piéton**

**EGEE** (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)

**FAC** (Formation et Action Citoyennes)

**Fédération des Étudiants Lyonnais**

**Forum réfugiés**

**Foyer Notre Dame des Sans Abris**

**FRAPNA Rhône** (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)

**GTI** (Groupe de Travail Interquartiers Duchère)

**Habicoop**

**Habitat & Humanisme**

**HESPUL**

**La Ville à vélo**

**Les Francas**

**Les petits débrouillards**

**LYON 2100**

**Lyon Metro Transports publics**

**Maison des Passages**

**Moderniser sans exclure**

**NATURAMA**

**Nouveaux consommateurs du Rhône**

**PASS** (Plan d'Actions Sur Site)

**Passe Jardins**

**Pôle PIK Bron**

**Réseau Démocratie & Politique**

**Robin des villes**

**Secours catholique**

**Solidarités nouvelles face au chômage**

**Unis-Cité**

**Usine sans fin**

**Valpasti**

**WWF France**

## Représentation territoriale

### *Conférence des Maires Du Val d'Yzeron*

Madame Danielle BABEY

Monsieur François LEGRAND

### *Conférence des Maires de Ouest Nord*

Monsieur Michel ANDRE

A nommer en remplacement de D.Garcia

### *Conférence des Maires de Rhône Amont*

Monsieur Jacques ARCHER

Monsieur Guy CHARVIN

Monsieur Michel LAGARDE

### *Conférence des maires de Val de Saône*

Madame Céline LE TOUX

Monsieur Pierre DUMONT

### *Conférence des Maires de Plateau Nord*

Monsieur Christian BORDONE

Monsieur Serge HUMBERT

### *Conférence des Maires de Porte des Alpes*

Monsieur Mehdi DERKAOU

Monsieur Antoine LEPLAY

Monsieur Bruno VANANTY

### *Conférence des Maires de Porte du Sud*

Monsieur Décio GONCALVES

Monsieur Jean-Paul JACQUET

Monsieur Jean ZUNINO

### *Conférence des Maires de Lônes et Coteaux du Rhône*

Monsieur Jean CHAMBON

Monsieur André GRILLON

Monsieur Emmanuel PERNIN

Monsieur Michel MERTZWEILLER

### *VILLEURBANNE*

Madame Jeanine HOTOIAN

Madame Véronique VRAY

Monsieur Richard BOUR

Monsieur Luc MAZURELLE

### *VILLE DE LYON*

*Mairie du 1er arrondissement*

Monsieur Patrice BARTHLEN

*Mairie du 2ème arrondissement*

Madame Martine EYGLUNENT

*Mairie du 3ème arrondissement*

Monsieur Michel BRULEY

Monsieur Mathias COPY

Monsieur Michel REVOL

*Mairie du 4ème arrondissement*

Monsieur Jean-Louis CAMBRIELS

*Mairie du 5ème arrondissement*

Monsieur Patrik PAUPY

*Mairie du 6ème arrondissement*

Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS

Monsieur Fabien PERRUSSEL

*Mairie du 7ème arrondissement*

Madame Valérie GALLIOU

Madame Colette MARCAND

*Mairie du 8ème arrondissement*

Monsieur Joël CERINI

Monsieur Bernard JOIGNETTE

*Mairie du 9ème arrondissement*

Monsieur Jean-Baptiste MAYET

Monsieur Bernard PAVY

### *UCIL*

Madame Marie - Pierre ANDRE

Monsieur Denis EYRAUD

Monsieur Gérard FAIVRE

Monsieur Michel SALAGER

Monsieur Pierre-Yves TESSE

## Citoyens volontaires

Jean Lou ATCHICANON  
Yvette BAILLY  
Ya Mutuale BALUME  
Georges BAVUZ  
Astrid BEAUMIER  
Olga BENHARBON  
Jérôme BILLARD  
Patrice BOCK  
Céline BOS- CHAMOUX  
Guillaume BOTTI  
Kamel BOUGHANEM  
Abd-UI Hamid BOUNAMA  
Jean-Marc BRIVET  
Virginie BRUNOT D'ANTERROCHES  
Malika CHIKH  
Anne-Sophie CHOPPIN  
Virginie CHULIO  
Bernard COCHARD  
Siluène ESTELLON  
Khaddaudj FATNASSI  
Émilie FAUQUEMBERG  
Sagrario FERNANDEZ  
Nathalie FERRAND  
Marie-Cécile GALLAND  
Jeanne-Marie HURTEL  
Daniel LACHENAL  
Benjamin LEFÈVRE  
Sarah MARCHOUD

Stéphane MARTINEZ  
Jean-Paul MASSON  
Christian MAZUC  
Alice MILLET  
Gérard MINARD  
Pierre MOLLET  
Patrick MORIN  
Robert OLIVIERI  
Sylvie OUTURQUIN  
Janine PALLADINO  
Pierre PEILLON  
Jean-Dominique PESCHE  
Leu PLOUX-CHILLÈS  
Françoise PREVOSTO  
Danièle REJANY  
Hélène ROCHE  
Marie Jocelyne RONJAT  
Violaine ROUBINET  
Adine ROUVEURE  
Olivier ROUZET  
Anna SARNER  
Jérôme SONNIER  
Geneviève SOUDAN  
Aurore TALEFAISSE  
Omar TOUJID  
Jean-Paul TRUCHET  
Marie-Françoise VILLARD  
Taina ZEIGERMAN

## Personnalités qualifiées

Dominique BERTIN, historienne

Pierre-Henri BIGEARD, Institut français du pétrole

Simone BLAZY, ancienne directrice du Musée Gadagne de Lyon

Bernard BOLZE, fondateur de l'Observatoire Internationale des Prisons

Hervé CHAINE, chef d'entreprise, expérience à l'international

Maurice CHRETIEN, professeur d'université honoraire

Albert CONSTANTIN, architecte

Guy DARMET, Maison de la danse de Lyon

Bernard DEVERT, Habitat et Humanisme

Philippe DUJARDIN, politologue

Jean-Michel FOURNIAU, directeur de recherche INRETS

Henri JACOT, professeur émérite d'économie politique

Chris LAROCHE, proviseur de lycée

Michel LUSSAULT, président de l'Université de Lyon

Yves MINSSIEUX, secteur bancaire

René MORNEX, professeur de médecine

Jacques MOULINIER, ancien Président du Conseil de développement du Grand Lyon

Michel MOUSEL, Association 4D

Régis NEYRET, Patrimoine Rhônealpin

Myriam PICOT, bâtonnière du Barreau de Lyon

Thierry ROCHE, architecte-urbaniste

Christine ROUSSELOT, architecte conseil

Martine SANIAL, Crédit Coopératif

Claudia STAVISKY, Théâtre des Célestins

Annie TARDIVON, paysagiste

Jacky VIEUX, Maison du Fleuve Rhône

Patrick VIVERET, philosophe, fondateur de « Dialogues en humanité »

## Invités permanents

*Les Présidents (ou leur représentant) des :*

Conseil Économique et Social Régional

Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole

Conseil de développement du Nord-Isère

Conseil de développement du Pays Viennois

# La liste des productions du Conseil de développement

## Principales contributions depuis sa création

- Contribution à l'élaboration du Plan Climat Énergie du Grand Lyon « *Du blocage au déclic : chacun acteur et ensemble responsables, dès aujourd'hui, d'une métropole sobre en énergie et en carbone* » (juin 2010)
- Contribution sur le Projet Stratégique Agricole de Développement Rural (PSADER) « *Maintenir et soutenir l'agriculture périurbaine comme vecteur de développement d'une métropole lyonnaise durable* » (mai 2010)
- Contribution « *Penser et mettre en œuvre la mixité sociale comme outil du vivre ensemble* » (avril 2010)
- Contribution sur le Document d'Orientations Générales du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise : « *Le SCOT, vecteur majeur d'une vision stratégique métropolitaine* » (juillet 2009)
- Contribution sur le projet de réforme territoriale : « *Construire avec les citoyens une Communauté urbaine plus efficiente et une métropole multipolaire* » (juin 2009)
- Contribution sur le projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (février 2009)
- « *Quartiers durables : une approche citoyenne - 5 axes de recommandations du Conseil de développement du Grand Lyon* » (décembre 2008)
- Contribution sur le Plan de mandat 2008-2014 (octobre 2008)
- Note d'alerte sur la crise du logement : « *Une crise dont la gravité est sous-estimée, notamment dans sa dimension sociale* » (janvier 2008)
- Contribution sur l'identification et la sélection des indicateurs de développement durable du Grand Lyon (septembre 2007)

- Contribution sur la Vision métropolitaine (juillet 2007)
- Contribution sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise (janvier 2007)
- Contribution sur le Forum pour une Mondialisation responsable (janvier 2007)
- Contribution sur la mise en place de l'Agenda 21 (novembre 2004)
- Contribution sur la Charte de la participation du Grand Lyon (2003)
- Contribution sur le Plan de mandat 2001-2007 (novembre 2001)
- Contribution sur le projet d'agglomération « *21 priorités pour le XXIème siècle* » (juillet 2001)

## Séances d'information-débat

- « *Retours de Prisons* » (décembre 2009)
- « *La crise économique dans l'agglomération lyonnaise : réalités, réactivité des acteurs locaux et anticipation des changements structurels nécessaires à la sortie de crise* » (mai 2009)
- Le Grenelle de l'environnement (octobre 2007 puis novembre 2008)
- Cycle sur les déplacements / aménagement (depuis octobre 2007)
- Grands projets : Grand stade, Confluence, Plan Campus et rôle du PRES, etc.

## Initiatives d'ouverture

- Forum Jeunes Plan Climat (mai 2010)
- Rencontre « *Être mieux à l'écoute des personnes en difficultés absentes du débat public* » avec des collectifs citoyens, des associations et des élus (juin 2008)
- Forum avec les professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction sur la mise en œuvre du SCOT (janvier 2008)
- Forum Jeunes : « *Quelle vision du futur du territoire ?* » (mai 2007)

# L'équipe d'accompagnement du Conseil de développement

## Mission participation citoyenne

Des agents de la Mission Participation Citoyenne, de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon assurent un accompagnement méthodologique et l'interface avec les autres services (coordination) et les élus communautaires. L'équipe favorise ainsi l'ancrage du Conseil de développement au sein de l'institution Grand Lyon.



**Jeanne Cartillier**

Responsable de la Mission Participation citoyenne



**Emmanuelle Gueugneau**

Chargée de Mission Participation citoyenne



**Marine Bontemps**

Chargée de Mission Participation citoyenne



**Graziella Fittipaldi**

Assistante de la Mission Participation citoyenne



**Lisa Briel**

Stagiaire auprès du Conseil de développement

(photos : Pierre Grasset, 1er juillet)

## Coordonnées

Adresse : 20 rue du Lac, BP 3103

69399 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 41 82

Fax : 04 78 63 48 80

Mail : [conseildededeveloppement@grandlyon.org](mailto:conseildededeveloppement@grandlyon.org)

Web : <http://www.grandlyon.com> (Rubrique Conseil de développement)